

Mgr Roland Minnerath, archevêque de Dijon, le 7 juillet 2007

Publié le 7 juillet 2007
3 minutes

A tous les prêtres et fidèles du diocèse »

« *Mgr Roland Minnerath* » du 7 Juillet 2007

Chers frères prêtres, Chers fidèles du diocèse de Dijon,

Par décision du pape **Benoît XVI**, à partir du 14 septembre 2007, sera autorisé, tant pour les prêtres, que pour les communautés religieuses et les fidèles, le libre usage du Missel antérieur au Concile Vatican II, selon l'édition typique de 1962, pour la célébration de la messe et d'autres sacrements.

Cette initiative, motivée par le désir de favoriser la réconciliation avec les fidèles de la mouvance de **Mgr Lefebvre**, a été présentée par les médias comme une libéralisation de la messe en latin. En fait, il ne s'agit pas de la langue latine, qui n'a jamais été interdite, mais de la possibilité élargie de revenir à la liturgie antérieure, désormais appelée « forme extraordinaire de l'unique rite romain ».

Dans notre diocèse, la lettre papale ne devrait pas entraîner de bouleversement. Les fidèles qui sont attachés à la liturgie d'avant Vatican II bénéficient déjà des services d'un prêtre qui célèbre selon l'ancien rituel à la Maison natale de saint Bernard à Fontaine-lès-Dijon.

Je souhaite de tout cœur que les frères prêtres, qui se dépensent généreusement pour mettre en œuvre la réforme liturgique et les enseignements du Concile, n'aient pas le sentiment d'être désavoués et ne se découragent pas. Ensemble, nous ferons tout pour que les nouvelles mesures soient accueillies avec sérénité et ne conduisent pas à de nouvelles incompréhensions ou divisions.

J'ai pu constater la qualité de notre Pastorale Liturgique et Sacramentelle, la motivation et la compétence des équipes liturgiques qui se dévouent pour que nos célébrations expriment pleinement la foi catholique et la communion ecclésiale. Que tous soient remerciés de leur engagement, dont nous avons besoin plus que jamais.

L'immense majorité des fidèles restera attachée à la liturgie que nous pratiquons depuis le concile. Nous avons appris à respecter les sensibilités de chacun. Qu'entre le plus grand nombre qui continuera à célébrer selon la liturgie rénovée d'après le Concile et ceux qui célébreront d'après la forme antérieure, règnent l'acceptation mutuelle, l'unité et « par-dessus tout la charité » (cf. 1 Co 13,13).

Votre archevêque

† **Roland Minnerath**